

Le bulletin d'INFORMATION

DES ACTUALITES INTERNATIONALES

DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

وزارة المالية
MINISTRE DES FINANCES

Cellule de Traitement
du Renseignement financier



خلية معالجة الاستعلام المالي

la lettre d'Information de la CTRF / n°26, février 2016

Sommaire

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme en Algérie: Satisfecit du Gafi

Le Groupe d'action financière (Gafi) a décidé d'attribuer cette année un satisfecit à l'action des autorités algériennes dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, relevant les progrès « significatifs » de l'Algérie.

En effet, le Gafi a indiqué, lors de ses réunions plénières annuelles qui se sont tenues du 17 au 19 février à Paris, que l'Algérie « a adapté » son cadre juridique et réglementaire, dans la lutte contre le blanchiment d'argent, aux standards internationaux. En portant une appréciation « positive » sur le système financier algérien, le Gafi prend acte de la capacité de notre système dans la maîtrise des transactions financières et des flux de capitaux internes et transfrontaliers, précise à ce sujet un communiqué du ministère des finances.

Lien : <http://www.algerie1.com/actualite/lutte-contre-le-blanchiment-dargent-le-gafi-salue-les-progres-significatifs-de-lalgerie/>

L'Angola et l'Algérie sortent de la liste des pays sous revue

Le Groupe d'action financière (Gafi), institution intergouvernementale dédiée à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a sorti l'Angola et l'Algérie des pays dont les réglementations en la matière étaient jugées déficientes.

L'Algérie et l'Angola peuvent souffler. Les deux pays africains ne figurent plus depuis le 19 février parmi les pays dont les pratiques et la législation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme comportent des « défaillances stratégiques », vis-à-vis des normes internationales. Ils y figuraient depuis juin 2010 (Angola) et octobre 2011 (Algérie).

« Les progrès » d'Alger

Dans son communiqué, le Groupe d'action financière (Gafi) salue les « progrès significatifs » enregistrés par l'Algérie, avec l'instauration notamment « d'un cadre juridique et réglementaire qui lui permet de remédier aux défaillances stratégiques identifiées [par le groupe] en octobre 2011 ».

Parmi les faiblesses identifiées à l'époque dans le dispositif juridique et réglementaire d'Alger figuraient : une criminalisation insatisfaisante des activités de financement du terrorisme ; le besoin d'un cadre légal permettant d'identifier, de localiser et de geler les avoirs des terroristes ; l'amélioration du suivi des clients des institutions financières ; l'installation d'une cellule de renseignement financier efficace et effective ; ainsi que l'introduction d'une législation appropriée en ce qui concerne l'assistance juridique mutuelle.

Sur l'ensemble de ces points, le Gafi estime que l'Algérie a réalisé des progrès significatifs, avec une implication des plus hautes sphères de décision politiques. Il reste désormais à Alger, note le Gafi, à poursuivre sa

collaboration avec la branche Moyen-Orient et Afrique du Nord de l'institution intergouvernementale.

L'Angola adhère à deux conventions internationales

Satisfecit également du Gafi en ce qui concerne l'Angola. Outre les lacunes identifiées dans le cas de l'Algérie, l'institution intergouvernementale reprochait notamment à Luanda de ne pas avoir adhéré à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. L'Angola a finalement adhéré à ces deux conventions respectivement en juin 2011 et en avril 2013 – l'Algérie les avait ratifiées au début des années 2000. 22 février 2016

Liens :

<http://www.jeuneafrique.com/304497/economie/blanchiment-de-capitaux-langola-et-lalgerie-sortent-de-la-liste-des-pays-sous-revue/>

L'Algérie sort de la liste des pays défaillants

L'Algérie ne figure plus depuis le 19 février parmi les pays dont les pratiques et la législation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme comportent des défaillances stratégiques, vis-à-vis des normes internationales, a annoncé le Groupe d'action financière (GAFI), institution intergouvernementale dédiée à la lutte

contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans un communiqué.

Le "Gafi" estime que l'Algérie a réalisé des progrès significatifs, avec une implication des plus hautes sphères de décision politiques. Il reste désormais à Alger, précise l'institution, à poursuivre sa collaboration avec la branche Moyen-Orient et Afrique du Nord du "GAFI".

Liens :

http://www.ilboursa.com/marches/blanchiment-de-capitaux-l-algerie-sort-de-la-liste-des-pays-defaillants_8613

Le Gafi salue les progrès "significatifs" de l'Algérie

ALGER- Le Groupe d'action financière (Gafi) a salué les progrès "significatifs" de l'Algérie dans l'amélioration de son régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a indiqué samedi un communiqué du ministère des Finances.

Le Gafi a relevé, lors de ses réunions plénières annuelles qui se sont tenues du 17 au 19 février à Paris, que l'Algérie "a adapté" son cadre juridique et réglementaire, dans la lutte contre le blanchiment d'argent, aux standards internationaux.

"En procédant, comme de tradition, à l'évaluation des pays, le Gafi a ainsi formulé une juste reconnaissance et de la confirmation du rôle de l'Algérie au plan international en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme", note la même source.

L'Algérie, souligne le communiqué, "participe en effet activement dans le cadre de la coopération internationale et dans le respect des principes de droit et des réglementations en vigueur

à cette oeuvre de lutte contre la délinquance financière".

"Les mesures prises par l'Algérie au plan législatif et réglementaire traduisent la ferme volonté des autorités de lutter contre ce fléau international et conforte l'engagement de l'Etat de doter notre pays d'un système financier sain moderne et solide fonctionnant selon les meilleures pratiques internationales", souligne le texte.

En portant une appréciation "positive" sur le système financier algérien, le Gafi prend acte de la capacité de notre système dans la maîtrise les transactions financières et des flux de capitaux internes et transfrontaliers, conclut la même source. 20 février 2016

Liens :

<http://www.aps.dz/economie/37033-lutte-contre-le-blanchiment-d-argent-le-gafi-salue-les-progr%C3%A8s-significatifs-de-l-arg%C3%A9rie>

CTRF-Immeuble Ahmed
FRANCIS, 16306 Ben aknoun-
ALGER

Tel : 01 59 53 10
Fax : 021 59 52 96